



CONFÉRENCE SUR LES PERSPECTIVES SALARIALES DU 6 JUILLET 2021

Lors de la conférence sur les perspectives salariales réunie le 6 juillet la ministre de la fonction publique a fait plusieurs annonces sur la rémunération des agents publics pour 2022.

Convergence indemnitaire et hausse des ratios promus - promouvables

Dans le cadre du protocole "égalité professionnelle femme/homme" signé par l'**UNSA**, le gouvernement s'engage dans une politique de convergence indemnitaire vis-à-vis des agents exerçant dans les filières administratives et une politique d'amélioration des ratios promus - promouvables permettant d'augmenter le nombre de promotions. Ces mesures s'ajouteront à celles déjà obtenues dans les ministères concernés.

Ainsi des agents de 39 corps de catégorie B et de 40 corps de catégorie C seront concernés.

62% de promotions supplémentaires par rapport à 2020 (11 400 agents promus en plus).

Des mesures de convergences indemnitaires concerneront les corps interministériels pour 14 000 agents de catégorie A et de catégorie 36 000 agents de catégorie B.

Accueil et suivi des apprentis

Une mesure supplémentaire porter sur la création d'une indemnité de 500 € par an versée aux maîtres d'apprentissage.

Cette mesure, pour l'**UNSA**, facilitera l'accueil et le suivi des apprentis. L'**UNSA** demande son extension aux deux autres versants de la fonction publique et aux agents suivant des jeunes en alternance.



Maintien des rémunérations pour les lauréats d'un concours interne.

Un agent réussissant un concours pourra conserver sa rémunération lorsqu'il intégrera une école de service public. Ce n'était pas le cas jusque-là.

Pour l'**UNSA**, cette mesure va faciliter les promotions internes et encourager les agents réticents jusque là à perdre une partie de leur rémunération pendant leur formation.

L'**UNSA** Fonction Publique regrette qu'aucune mesure générale de revalorisation ait été retenues par le gouvernement. Cependant, toutes les annonces faites le 6 juillet bénéficieront effectivement aux agents publics concernés. Certains pourront voir leur rémunération brute mensuelle augmenter fortement.

"L'**UATS-Unsa**, votre organisation syndicale de l'**UNSA** représentative au ministère de l'Intérieur (la seule sur tous les périmètres : Préfectures, Police Nationale, Secrétariat Général, Gendarmerie Nationale, Juridictions administratives, ...), au ministère des Outre-mer, dans les services du Premier ministre, au Conseil Constitutionnel"

UATS-Unsa Bureau National 1 place Saint Étienne, 31038 Toulouse cedex 09

Tél : 05.61.12.83.83 / Internet : www.https://unsa-interieur.fr/ Mail : bureaunational@unsa-interieur.fr